



Mairie de Saint-Loup-de-Varennes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : saint.loup.de.varennes@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

➤ **Recrutement saisonnier à la Maison Niépce**

La Maison Niépce de Saint-Loup-de-Varennes recrute un agent d'accueil bilingue français / anglais en Contrat à Durée Déterminée tous les week-end des mois de juillet et août, avec préférence donnée aux Saint-Lupéens et Saint-Lupéennes.

Vous pouvez adresser votre lettre de candidature et votre CV à :

Maison Nicéphore Niépce chez Spéos,

8 rue Jules Vallès

75011 Paris

speos@speos.fr

COMPTE-RENDU

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le sept avril deux mille quatorze à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varennes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Isabelle JACQUIER, Laëtitia FAVAUT, Sonia MORET, Lilia HURÉ, Joëlle CRELIER, Frédérique TARTIER-JACOB et Annick FIEUX et Mrs Daniel MOREIL, Christophe BADOT, Renaud SABATIER, Dominique REVILLOT et Henri LIEUTET

Absents :

Absents avec pouvoir : Fabrice CHEVILLARD pouvoir à J. CRELIER, Jean-François LESSARD pouvoir à D. MOREIL

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire expose le mode de fonctionnement de chaque réunion de conseil.

Pour finir, Monsieur le Maire fait part aux élus des délégations qu'il a données aux trois adjoints par arrêté municipal n° 16 du 1^{er} avril 2014, à savoir :

- **Mr MOREIL** est chargé des affaires financières, de l'Information et de la Communication, de l'Urbanisme, de la Voirie et des affaires relatives aux fêtes et cérémonies

- **Mr LIEUTET** est chargé des travaux de bâtiment et des travaux affectant les cimetières communaux, des affaires liées aux associations et de la gestion du personnel technique affecté aux ateliers municipaux
- **Mme FIEUX** est chargée des affaires scolaires et périscolaires, de l'enfance et de la jeunesse, des affaires liées au sport, de l'action sociale et de la gestion du personnel technique affecté aux locaux scolaires et périscolaires

Ordre du Jour

- 1 – Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint
- 2 – Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire
- 3 – Tarifs salle des fêtes 2015
- 4 – Cantine – Garderie – Aménagement des locaux – Demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire
- 5 – Tourne à Gauche sur RD906 – Demande de subvention au titre des amendes de police
- 6 – Création des commissions communales
- 7 – Désignation des membres des commissions communales
- 8 – Syndicat de perception – Désignation des membres
- 9 – SIVU pour la défense contre l'incendie – Désignation des membres
- 10 – SIVOS – Désignation des membres
- 11 – FDAVAL – Désignation des membres
- 12 – Commission cantonale pour le PIIC (Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal) – Désignation des membres
- 13 – Comité Territorial de l'Electrification – Désignation des membres
- 14 – Syndicat des Eaux – Désignation des membres
- 15 – Ministère de la Défense – Nomination d'un correspondant défense

1. Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint

Monsieur le Maire explique aux élus que les indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints sont déterminées par un taux maximal fixé en fonction de la strate d'appartenance de la collectivité au 1er janvier 2014. Ce taux s'applique sur l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Ainsi, la commune qui compte une population comprise entre 1 000 et 3 499 habitants peut appliquer un taux maximal de 43 % pour le maire et à 16.5 % pour les adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire en lui octroyant le taux de 43 % et décide d'allouer aux adjoints le taux de 16.5 %.

2. Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal peut, pour des raisons d'ordre pratique déléguer tout ou partie de ses attributions au Maire. Ces délégations sont listées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et permettent de simplifier la gestion des affaires de la Commune, tout en fournissant un gain de temps non négligeable. Ainsi, les compétences déléguées écartent l'intervention obligatoire du Conseil Municipal.

Monsieur DEBRAS précise qu'il devra rendre compte au Conseil Municipal de toute décision prise au regard de ces délégations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la liste des délégations proposées.

3. Tarifs salle des fêtes 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer une hausse de tarifs de 2 % qui sont donc fixés pour 2015 comme suit :

	Saint-Lupéens			Extérieurs		
	Grande salle	Petite salle	Ensemble	Grande salle	Petite salle	Ensemble

Week-end	294 €	147 €	337 €	525 €	389 €	630 €
samedi ou dimanche (*)	147 €	74 €	179 €	263 €	200 €	315 €
1 jour de semaine	95 €	64 €	127 €	158 €	127 €	200 €
Forfait pour réunions publiques				115 €		
(*) Uniquement lorsque la location est sollicitée moins de 15 jours avant la date de la manifestation						

Tarifs 2015 des frais de fonctionnement		
	Particuliers	Associations
Week-end	122 €	30 €
1 Jour	61 €	15 €

4. Cantine – Garderie – Aménagement des locaux – Demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire

Dans le cadre de cette nouvelle construction, seul l'agencement de la salle de restauration (mobilier, vaisselle et équipement du local de réchauffage et de lavage) reste à budgéter. La collectivité pourrait bénéficier d'une subvention au titre de l'enveloppe parlementaire 2014 à raison de 10 000 € maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à financer ces équipements sur le budget 2014 et à demander la subvention auprès du Sénat.

5. Tourne à Gauche sur RD906 – Demande de subvention au titre des amendes de police

Cet agencement sera financé par les services de la DRI mais il nécessitera, en parallèle, la mise en œuvre de travaux communaux sur la rue Grenier et la rue de Saint-Loup. Ceux-ci sont éligibles pour un subventionnement au titre des amendes de police à hauteur de 40 % du coût des travaux HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'inscription des travaux communaux annexés à ce projet sur le Budget 2014 et demande une aide financière de l'Etat au titre des amendes de police.

6. et 7. Désignation des commissions communales et de leurs membres

Monsieur le Maire explique le fonctionnement de ces commissions en précisant qu'elles travaillent en amont du Conseil Municipal mais qu'elles n'ont aucun pouvoir de décision. Leurs séances ne sont pas publiques et les décisions qui y sont prises sont soumises au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité crée les commissions communales ci-après et y nomme les membres qui les composeront sachant que le Maire en est membre de droit :

- **Commission des Affaires Economiques et Financières** : C. BADOT, D. REVILLOT, D. MOREIL
- **Commission Scolaire, Sport, Enfance et Jeunesse** : S. MORET, J.F. LESSARD, L. HURÉ, I. JACQUIER, F. TARTIER-JACOB, A. FIEUX
- **Commission Travaux de bâtiments et Accessibilité** : H. LIEUTET, R. SABATIER, J. CRELIER, S. MORET, A. FIEUX, J.F. LESSARD, F. CHEVILLARD
- **Commission Urbanisme et Voirie** : D. MOREIL, J.F. LESSARD, D. REVILLOT
- **Commission Information et Communication** : F. TARTIER-JACOB, D. MOREIL, L. HURÉ, J. CRELIER, J.F. LESSARD
- **Commission Sécurité** : D. MOREIL, I. JACQUIER, J. CRELIER, L. FAVAUT, J.F. LESSARD, F. CHEVILLARD
- **Commission d'Appel d'Offres** : C. BADOT, I. JACQUIER, A. FIEUX, R. SABATIER, S. MORET, H. LIEUTET, F. CHEVILLARD

8. Syndicat de Perception – Désignation des membres

Considérant que ce syndicat est amené à disparaître à la fin de l'année 2014, voire début 2015, Monsieur DEBRAS propose de conserver les mêmes membres que lors du précédent mandat.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité nomme Mrs D. MOREIL et F. DEBRAS membres de ce syndicat.

9. SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation unique) pour la défense contre l'incendie – Désignation des membres

Après un rapide historique sur le fonctionnement de ce syndicat et son objectif, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité nomme Mmes L. FAVAUT et J. CRELIER et Mrs C. BADOT, D. MOREIL, J.F. LESSARD et F. DEBRAS membres du SIVU.

10. SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) – Désignation des membres

Oui les explications de Mr le Maire sur ce syndicat, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Mmes S. MORET et A. FIEUX membres du SIVOS.

11. Commission FDAVAL (Fonds Départemental d'Aide à la Vie Associative Locale) – Désignation des membres

Après avoir pris connaissance du fonctionnement de cette commission et son but, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Mme J. CRELIER et Mr F. CHEVILLARD membres de la commission FDAVAL.

12. Commission Cantonale pour le PIIC (Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal) – Désignation des membres

Monsieur le Maire rapporte que le Conseil Général met annuellement à disposition de chaque canton une enveloppe globale à répartir au bénéfice des Communes qui ont des projets d'investissement. La commission est donc chargée de cette répartition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité nomme Mrs H. LIEUTET et R. SABATIER membres de cette commission.

13. Comité Territorial de l'Electrification – Désignation des membres

Ce comité fait partie des instances du SYDESL (Syndicat Départemental d'Electrification de la Saône-et-Loire) qui gère l'éclairage public et les réseaux gaz ainsi que les postes à basse, moyenne et haute tension.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité nomme Mme I. JACQUIER et Mr D. REVILLOT, titulaires de ce comité et Mme S. MORET, suppléante.

14. Syndicat des Eaux (S.I.E) – Désignation des membres

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité nomme Mrs H. LIEUTET et D. REVILLOT membres de ce syndicat.

15. Ministère de la Défense – Nomination d'un correspondant défense

Pour faire suite au renouvellement total du Conseil Municipal, le Ministère de la Défense sollicite un Correspondant Défense afin de sensibiliser nos concitoyens aux questions de la défense. Pour accompagner et soutenir ce correspondant dans ses missions, celui-ci peut compter sur les délégués militaires départementaux en relation avec les associations des auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Mr F. CHEVILLARD Correspondant Défense auprès du Ministère de la Défense.

- Il est à noter la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le lundi 28 avril à 19 h 30.
- Mr H. LIEUTET fait part aux élus de la qualification au Championnat de France individuel qui aura lieu à Gruissan les 7 et 8 juin prochain, de Mr Arnaud TOUILLET, adhérent du Club de Pétanque de Saint-Loup-de-Vareennes.
- Mr D. MOREIL demande dès à présent à convenir d'une date de réunion de la Commission Information et Communication pour travailler sur le futur bulletin municipal qui doit être clôturé pour septembre. La date du 16 avril à 18 h 30 est retenue.

Le Maire
F. DEBRAS